



COMMENT FAIRE ?

Comment faire ses démarches

2020



MINISTERSTVO VNITRA
ČESKÉ REPUBLIKY



Ce projet est financé par le ministère de l'Intérieur de la République tchèque.
Orga20nmmisme en charge du projet : Slovo 21, z. s.

N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR VOTRE OBLIGATION DE SE FAIRE ENREGISTRER APRÈS VOTRE ARRIVÉE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. SI VOUS NE LE FAITES PAS, VOUS COMMETTEZ UNE INFRACTION.

Quand ? Dans un délai de trois jours ouvrés suivant votre arrivée.

Où ? Au bureau de la police étrangère ou, dans le cas où vous demandez un permis de séjour de longue durée ou un permis de séjour permanent, à une des antennes du Service de la politique d'asile et de migration du ministère de l'Intérieur de la République tchèque (ci-après « OAMP »).

Comment ? En personne. L'obligation de se faire enregistrer ne concerne pas ceux qui sont logés chez un prestataire (hôtel, résidence universitaire) qui est tenu de le faire.

PERMIS DE SÉJOUR DE LONGUE DURÉE

- En règle générale, vous pouvez déposer votre demande sur le territoire de la République tchèque (dans certains cas, vous pouvez déposer une demande de permis de séjour de longue durée à la représentation diplomatique tchèque à l'étranger : ceci est le cas des demandes des permis de séjour de longue durée mention études, recherche scientifique, regroupement familial ou de la demande de carte de séjour salariée ou de carte bleue etc.)
- D'habitude, ce permis de séjour poursuit un visa de longue durée délivré pour le même motif
- Est destiné aux étrangers qui envisagent de séjourner en République tchèque pendant plus d'un an ; dans le cas de la carte bleue, il s'agit des séjours de plus de trois mois
- Prend la forme d'une carte biométrique.

DEMANDE DE PERMIS DE SÉJOUR DE LONGUE DURÉE

Qui peut le demander ?

Tout ressortissant d'un pays tiers possédant un visa de longue durée (visa pour un séjour de plus de 90 jours) qui souhaite séjourner en République tchèque pendant plus d'un an. Cependant, il faut toujours respecter le même motif de séjour (sauf les exceptions dans le cas des cartes bleues, les cartes de séjour salarié, le regroupement familial, des scientifiques).

Quand ? La demande doit être déposée 120 jours avant la fin de validité du visa au plus tôt et le dernier jour de validité de celui-ci au plus tard. Si cela tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, est considéré comme dernier jour de ce délai le premier jour ouvré suivant. Il est indispensable que la demande soit au bureau d'OAMP le dernier jour de ce délai. Veuillez à bien respecter ce délai sino vous risquez d'être obligés de quitter la Tchéquie !

Où ? Aux bureaux d'OAMP. Dans certains cas précis, la demande de permis de séjour de longue durée peut être déposée à la représentation diplomatique tchèque.

Comment ? Le demandeur dépose son dossier en personne.

Les frais de dossier s'élèvent à 2500 CZK. Dans le cas des enfants de moins de 15 ans d'âge, les frais administratifs s'élèvent à 1000 CZK. Pour déposer la demande, il est nécessaire de remplir le bon formulaire.



ÉLÉMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

Merci de remplir le formulaire en majuscules. Assurez-vous d'écrire lisiblement.

1. titre de voyage,
2. photo,
3. justificatif de motif de séjour en Tchéquie,
4. justificatif de logement pendant votre séjour en Tchéquie (non applicable dans le cas d'une recherche scientifique),
5. justificatif de moyens financiers nécessaires pour le séjour en Tchéquie (non applicable au motif de séjour mention emploi et recherche scientifique, aux cartes bleues et aux cartes de séjour salarié*),
6. justificatif d'assurance maladie voyage en Tchéquie et, surdemande, un justificatif de paiement de la prime d'assurance,

- accord du représentant légal pour les enfants mineurs attestant son consentement avec le séjour de l'enfant (non applicable si le parent va séjourner avec l'enfant sur le territoire),
- extrait du casier judiciaire du pays d'origine,
- justificatif de vaccination pour éviter l'importation d'une maladie infectieuses (sur demande).

*) Le contrat de travail dans le cas des cartes bleues et des cartes de séjour salarié doivent satisfaire aux exigences relatives au salaire minimum.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Hormis le passeport, l'acte de naissance, l'acte de mariage et la photo, les justificatifs joints à la demande ne doivent pas dater de plus de 180 jours. Tous les documents présentés (sauf le passeport) doivent être écrits en tchèque ou traduits en tchèque par un traducteur assermenté.

Attention ! Pour tous les documents, il faut joindre l'original ou un copie conforme certifiée. Pour le passeport, les documents d'état civil et les justificatifs du motif de séjour, l'original est exigé.

Les documents délivrés par les autorités d'un autre pays doivent être traduits en tchèque et, en fonction du pays d'origine, authentifiés (superlégalisés ou apostillés).

JUSTIFICATIFS DU MOTIF DE SÉJOUR :

a) Mention études

- Attestation de scolarité de l'établissement d'enseignement ou lettre d'admission pour l'année scolaire/académique.

b) Carte de séjour salarié

- Contrat de travail, accord sur les activités de travail ou un contrat préliminaire de travail pour une durée d'au moins trois mois avec un salaire brut mensuel correspondant au taux minimal du salaire mensuel et avec au moins 15 heures de travail hebdomadaires convenus, diplômes et certificats d'aptitude professionnelle pour le poste en question (le poste



à pourvoir doit être publié dans le registre des postes vacants disponibles aux titulaires des cartes de séjour salarié).

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.mpsv.cz/web/cz/-/vyhledavanivolnych-pracovnich-mist-pro-cizince.

- Dans certains cas, une décision sur le permis de travail délivré par l'Office du travail tchèque
- Les étrangers qui disposent de l'accès libre accès au marché du travail au sens de l'article 98 de la loi sur l'emploi doivent encore prouver qu'ils remplissent des conditions visées par ces disposition. Si vous serez embauché(e) par une agence de travail temporaire (une liste des agences est disponible ici www.uradprace.cz/web/cz/agentury-prace), il faut présenter un document avec les éléments suivants : prénom, nom (nom de jeune fille, éventuellement), nationalité, date et lieu de naissance, adresse de domicile, type de travail qui sera exercé par l'étranger, lieu de travail – client final de l'agence, sa dénomination sociale et son siège.

c) Carte bleue

- Contrat de travail pour l'exercice d'un poste fortement qualifié pour une durée d'au moins un an avec un salaire brut mensuel ou annuel correspondant à 1,5 fois le salaire annuel minimal tchèque et au nombre hebdomadaire d'heures travaillées, diplômes et certificats d'aptitude professionnelle (le poste à pourvoir doit être publié dans le registre des postes vacants disponibles aux titulaires des cartes bleues).

d) Mention entreprise

- Justificatif d'inscription dans le registre correspondant (commercial, des activités professionnelles),
- Justificatif du fait que le demandeur n'a pas de dettes,
- Si vous êtes membre d'une société ou d'une coopérative, vous avez également à présenter un justificatif du fait que votre société/coopérative n'est pas endettée. La preuve du fait que le demandeur n'a pas de dettes ne doit pas dater de plus de 30 jours et elle comprend.
- Attestation délivrée par l'autorité douanière
- Attestation délivrée par l'administration fiscale

- Attestation délivrée par la caisse d'assurance maladie
- Attestation délivrée par l'administration de la sécurité sociale
- Avis de taxation pour l'impôt sur le revenu (sur demande)



e) Mention regroupement familial

- Document établissant les liens familiaux (par exemple l'original de l'acte de naissance ou d'un acte de mariage ou l'accord du parent / représentant légal).

f) Mention recherche scientifique

- Convention d'accueil
- Une lettre d'engagement écrite de l'organisation de recherche indiquant qu'elle couvrira tous les frais possibles liés au séjour du chercheur sur le territoire du pays après la fin de validité de son titre de séjour si ces frais ont été engendrés pendant la période de six mois suivant la fin de validité de la convention d'accueil et ils ont été payés des fonds publics.

g) Mention investissement

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.mvcr.cz/cizinci

h) Mention recherche de travail / entrepreneuriat

- Diplômes universitaires
- Attestation de fin de recherche scientifique délivrée par une organisation scientifique

PRODLOUŽENÍ POVOLENÍ K DLOUHODOBÉMU POBYTU

Quand ? Au plus tôt 120 jours avant la fin de validité du titre et le dernier jour de sa validité au plus tard. Si cela tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, est considéré comme dernier jour de ce délai le premier jour ouvré suivant. Il faut que la demande soit au moins envoyée par la poste le dernier jour de ce délai.

Où ? Aux bureaux d'OAMP

Comment ? En personne ou par un autre moyen (lettre recommandée à la bonne adresse, par un délégué muni d'une procuration). Les frais de dossier s'élèvent à 2500 CZK. Dans le cas des enfants de moins de 15 ans d'âge, les frais administratifs s'élèvent à 1000 CZK.

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE ?

1. titre de voyage,
2. justificatif de motif de séjour en Tchéquie,
3. justificatif de logement pendant votre séjour en Tchéquie (non applicable dans le cas de recherche scientifique),
4. justificatif de moyens financiers nécessaires pour le séjour en Tchéquie (non applicable au motif de séjour mention emploi et recherche scientifique, aux cartes bleues et aux cartes de séjour salarié*),
5. justificatif d'assurance maladie en Tchéquie et, sur demande, un justificatif de paiement de la prime d'assurance,
6. photo (si la ressemblance du demandeur a changé).

*Le contrat de travail dans le cas des cartes bleues et des cartes de séjour salarié doivent satisfaire aux exigences relatives au salaire minimum.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Hormis le passeport, l'acte de naissance, l'acte de mariage et la photo, les justificatifs joints à la demande ne doivent pas dater de plus de 180 jours. Tous les documents présentés (sauf le passeport) doivent être écrits en tchèque ou traduits en tchèque par un traducteur assermenté.

Attention ! Pour tous les documents, il faut joindre l'original ou un copie conforme certifiée. Pour le passeport, les documents d'état civil et les justificatifs du motif de séjour, l'original est exigé.

Les documents délivrés par les autorités d'un autre pays doivent être traduits en tchèque et, en fonction du pays d'origine, authentifiés (superlégalisés ou apostillés).

CHANGEMENT DU MOTIF DE SÉJOUR

Quand ? Pendant la validité du titre de séjour précédent.

Où ? Aux bureaux d'OAMP.

Comment ? En personne. Si vous souhaitez changer votre motif de séjour pour passer à la mention « entreprise », vous ne pouvez le faire qu'au bout de cinq ans de séjour en Tchéquie. Dans le cas où vous êtes venu(e) avec un permis de séjour de longue durée pour le motif de regroupement familial, vous ne pouvez faire le changement qu'au bout de trois ans ou au moment où la personne devient majeure. En revanche, ces conditions ne s'appliquent pas dans le cas où vous passez à la carte de séjour salarié, à la carte bleue ou si vous avez la mention recherche scientifique.

Les frais de dossier s'élèvent à 2500 CZK. Dans le cas des enfants de moins de 15 ans d'âge, les frais administratifs s'élèvent à 1000 CZK.

PERMIS DE RÉSIDENCE PERMANENTE

- En règle générale, vous ne pouvez le demander qu'au bout de cinq ans de séjour consécutif en Tchéquie avec un visa de longue durée ou avec un permis de séjour de longue durée.
- Le temps passé avec un visa de longue durée et avec un permis de séjour de longue durée n'est pas pris en considération pour l'évaluation.
- Le temps des études ne compte que pour 50 %.
- Les enfants des titulaires d'un permis de résidence permanente n'ont pas besoin de satisfaire à la condition de cinq ans consécutifs de séjour – dans le cas où la demande est déposée pour les raisons de regroupement familial.



- La demande peut être déposée en personne au bureau d'OAMP respectif ou par procuration à la représentation diplomatique à l'étranger.
- Une décision de la demande sera rendue.
- Il faut venir chercher son titre de séjour dans les 60 jours suivant le relevé des données biométriques.
- La validité de la carte biométrique est limitée. N'oubliez pas de la prolonger à temps.

DEMANDE DE PERMIS DE SÉJOUR DE LONGUE DURÉE MERCİ DE REMPLIR LE FORMULAIRE EN MAJUSCULES. ASSUREZ-VOUS D'ÉCRIRE LISIBLEMENT.

Quand ? En règle générale, vous ne pouvez le demander qu'au bout de cinq ans de séjour consécutif en Tchéquie.

Où ? Aux bureaux d'OAMP ou à la représentation diplomatique.

Comment ? En personne.

Les frais de dossier s'élèvent à 2500 CZK. Dans le cas des enfants de moins de 15 ans d'âge, les frais administratifs s'élèvent à 1000 CZK.

Pour déposer la demande, il est nécessaire de remplir le bon formulaire.

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE ?

1. titre de voyage,
2. photo,
3. justificatif de logement pendant votre séjour en Tchéquie,
4. justificatif de moyens financiers nécessaires pour le séjour en Tchéquie,
5. certificat de réussite de l'examen de tchèque (le 1er essai est gratuit*),
6. extrait du casier judiciaire du pays d'origine (si la demande est déposée à la représentation diplomatique – ceci ne s'applique pas aux enfants de moins de 15 ans ; sur demande).

*) Des coupons pour le 1er essai gratuit sont disponibles aux bureaux d'OAMP.OAMP MVČR.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Hormis le passeport, l'acte de naissance, l'acte de mariage et la photo, les justificatifs joints à la demande ne doivent pas dater de plus de 180 jours. Tous les documents présentés (sauf le passeport) doivent être écrits en tchèque ou traduits en tchèque par un traducteur assermenté.

Attention ! Pour tous les documents, il faut joindre l'original ou un copie conforme certifiée. Pour le passeport, les documents d'état civil et les justificatifs du motif de séjour, l'original est exigé.

Les documents délivrés par les autorités d'un autre pays doivent être traduits en tchèque et, en fonction du pays d'origine, authentifiés (superlégalisés ou apostillés).

RÉSIDENCE PERMANENTE ET ASSURANCE MALADIE

Lorsque vous obtenez le permis de résidence permanente, l'OAMP en informe la caisse d'assurance Všeobecná zdravotní pojišťovna (VZP). Dans le cas où vous souhaitez être assuré(e) chez une autre caisse d'assurance, vous avez à le signaler sans délai inutile, sinon vous serez automatiquement assuré(e) chez la VZP. Il est nécessaire que vous payiez les primes d'assurance (dans certains cas c'est l'État qui paye).

Les salarié(e)s ne font plus partie de l'assurance maladie publique. Cependant, il faut toujours informer la caisse d'assurance du fait que vous ayez reçu un permis de résidence permanente.



STATUT LÉGAL DES TITULAIRES DE PERMIS DE SÉJOUR DE LONGUE DURÉE

Vous obtenez le statut de résident de longue durée de l'Union européenne au moment où le permis de résidence permanente vous est délivré par l'OAMP, c'est-à-dire au moment où vous remplissez les conditions suivantes : vous avez séjourné sur le territoire cinq années consécutives, vous n'avez pas troublé de manière significative l'ordre public et la sécurité de la République tchèque ou d'un autre État membre de l'UE et vous disposez de suffisamment de moyens financiers pour votre séjour.

Après avoir obtenu ce statut, vous avez la possibilité de déménager dans un autre État membre de l'UE et, dans le cas où vous envisagez d'y faire des études, travailler ou entreprendre, vous pouvez demander un permis de séjour de longue durée directement sur place.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site www.mvcr.cz/cizinci.

SIGNALEMENT DE CHANGEMENTS

Vous avez l'obligation légale d'informer les autorités de tout changement relatif à votre titre de séjour. Si vous ne la remplissez pas, vous risquez une amende.

Les étrangers sont tenus de signaler tout changement de nom, d'état civil, d'adresse, de données dans leur passeport ou dans leur titre de séjour. Pour signaler les changements, il faut se rendre au bureau d'OAMP.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Quand ? Dans le cas où vous êtes titulaire d'un visa de longue durée ou d'un permis de séjour de longue durée et la durée de votre séjour à la nouvelle adresse dépassera 30 jours, vous êtes tenu(e) de signaler le changement dans les 30 jours calendaires à compter de la date du changement. Dans le cas où vous êtes titulaire d'un permis de résidence permanente et votre séjour à la nouvelle adresse dépassera 180 jours, vous êtes tenu(e) de signaler le changement dans les 30 jours calendaires à compter de la date du changement.

Où ? Au bureau d'OAMP en fonction de l'adresse de votre domicile.

Comment ? En personne ou par procuration. À la suite de ce changement, les titulaires de permis de séjour permanent doivent obtenir une nouvelle carte biométrique vous sera délivrée. Il est conseillé de prendre directement un rendez-vous pour se faire relever les données biométriques. Si vous êtes titulaire d'un permis de séjour de longue durée qui ne comporte pas de données relatives à votre adresse, vous n'aurez pas besoin d'une nouvelle carte biométrique. La nouvelle adresse sera indiquée dans votre passeport.

Quels sont les documents à présenter ?

Un justificatif prouvant que vous résidez à la nouvelle adresse (copie conforme certifiée du contrat de bail ou une attestation avec une signature notariée).

Attention ! Dans le cas où vous ne signalez pas votre nouvelle adresse et vous n'êtes plus joignable à l'adresse précédente, le Service de la politique d'asile et de migration du ministère de l'Intérieur peut supprimer votre adresse dans le registre. Par conséquent, votre titre de séjour n'est plus valable, car il contient des informations incorrectes et vous vous exposez aux risques au moment où vous voudrez traverser la frontière. Cependant, sachez que, par l'annulation de votre adresse, votre permis de résidence permanente ne devient pas caduc. Faute de logement durant votre séjour sur la base d'un visa de longue durée ou d'un permis de séjour de longue durée, votre titre de séjour peut être annulé.

SIGNALEMENT DE CHANGEMENTS – MARIAGE OU DIVORCE

Quand ? Dans les trois jours ouvrés suivant le changement.

Où ? Au bureau d'OAMP.

Comment ? En personne ou par procuration.

Quels sont les documents à présenter ?

Le justificatif de changement d'état civil (acte de mariage ou ordonnance de divorce). Les documents qui n'ont pas été délivrés en Tchéquie doivent être traduits en tchèque et superlégalisés ou apostillés.



SIGNALEMENT DE CHANGEMENT DE NOM

Quand ? Dans les trois jours ouvrés suivant le changement.

Où ? Au bureau d'OAMP.

Comment ? En personne ou par procuration. À la suite de ce changement, une nouvelle carte biométrique vous sera délivrée. Il est conseillé de prendre directement un rendez-vous pour se faire relever les données biométriques.

Quels sont les documents à présenter ? Le passeport avec le nouveau nom.

CHANGEMENT DE PASSEPORT

Quand ? Dans les trois jours suivant la date de délivrance du nouveau passeport ou après le retour en Tchéquie.

Où ? Au bureau d'OAMP.

Comment ? En personne ou par procuration.

Quels sont les documents à présenter ? Le nouveau passeport.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMENT JE PEUX ME RENSEIGNER SUR L'AVANCEMENT DE MON DOSSIER ?

Si la réponse à votre demande a été positive, vous trouverez votre numéro du dossier sur la liste publiée sur le site du ministère www.mvcr.cz/cizinci. Vous serez également contacté(e) par les autorités (si vous ne le faites pas avant). Dans le cas où la procédure est suspendue ou votre dossier a été rejeté, l'OAMP vous envoie une lettre officielle pour vous informer du résultat.

QUELLE EST LA PROCÉDURE POUR LA DÉLIVRANCE DE LA CARTE BIOMÉTRIQUE ?

Lorsque vous apprenez que votre demande a été approuvée (en ligne ou par une information de la part de l'OAMP), prenez un rendez-vous pour vous faire relever les données biométriques.

Ensuite, vous aurez la date à laquelle vous pouvez venir chercher votre carte. Vous devez vous rendre à l'OAMP pour la récupérer au plus tard 60 jours après le relevé des données biométriques. Attention ! Si vous ne venez pas chercher votre carte dans le délai prévu, le traitement de votre dossier sera arrêté. La décision sur la délivrance du permis de séjour de longue durée ou de résidence permanente d'un citoyen de l'UE ou du membre de sa famille devient définitive lorsque celui-ci vient à l'OAMP pour reprendre son titre de séjour. La décision sur la délivrance du permis de séjour de longue durée ou de résidence permanente d'un citoyen de pays tiers devient définitive le jour où celui-ci reçoit la décision écrite et, dans le même temps, renonce à son droit d'appel.

Les frais liés à la délivrance du titre de séjour se fait sous forme de timbre fiscal.

PERTE DE PASSEPORT OU DE CARTE BIOMÉTRIQUE

Toute perte de document (passeport, carte biométrique) doit être immédiatement signalée à la police. Si vous ne le faites pas, il s'agit d'une infraction.

Où et quand ? La perte de passeport doit être signalée à la police ; le même s'applique à la perte de titre de séjour, qui doit encore être signalée à l'OAMP dans les trois jours ouvrés suivant la perte.

Comment ? En personne ou par procuration. En cas de perte de carte biométrique, vous avez besoin de vous faire faire une autre. Il est conseillé de prendre un rendez-vous pour se faire relever les données biométriques sans délai inutile.

ENFANT NÉ EN TCHÉQUIE

Les parents d'un enfant né en Tchéquie ont l'obligation de déposer le dossier pour leur enfant pour demander le même titre de séjour que celui dont ils sont titulaires. Le fait de ne pas déposer la demande pour son enfant est une infraction.

Quand ? Dans un délai de 60 jours suivant la date de naissance de l'enfant

Où ? Aux bureaux d'OAMP.

Comment ? En personne.

Les documents à joindre à la demande sont les suivants : passeport de l'enfant (ceci peut être remplacé par le passeport d'un représentant légal dans lequel l'enfant figure), acte de naissance de l'enfant et, dans le cas de demande de visa de longue durée, justificatif d'assurance maladie.

LETTRES OFFICIELLES

Les autorités peuvent vous envoyer des courriers recommandés importants. Ils seront gardés à la poste pendant 10 jours. Ensuite, ils seront considérés reçus même si vous ne les reprenez pas. Il faut bien indiquer son nom sur la boîte aux lettres et à la sonnette pour que le facteur puisse vous trouver.

Que se passe-t-il si le facteur ne me trouve pas, car mon nom ne figure pas sur la boîte aux lettres ?

L'OAMP va afficher une information au panneau officiel d'affichage situé dans ses locaux (à Prague c'est à l'adresse Nad Štolou 3) sur la possibilité de venir chercher la lettre. De plus, une note sera publiée sur le site web du ministère de l'Intérieur.



Attention ! Le 15e jour suivant la publication de l'information au panneau officiel d'affichage, la lettre est considérée reçue. N'oubliez pas de signaler tout changement d'adresse ainsi que tout renouvellement de contrat de bail à votre bureau d'OAMP.

ENVOI DE DOCUMENTS PAR LA POSTE

Envoyez tout courrier à l'OAMP en recommandé. Veillez à bien conserver la confirmation d'envoi. Elle sert de preuve que vous avez envoyé la lettre. Pour avoir la certitude que le ministère de l'Intérieur a bien reçu votre lettre, vous pouvez l'envoyer avec l'accusé de réception.

Veiller à bien indiquer l'adresse de l'autorité en question : les titres de séjour relèvent des compétences du Service de la politique d'asile et de migration du ministère de l'Intérieur et non pas la police étrangère. Toute lettre avec une adresse incorrecte sera rejetée !

RECOMMANDATIONS

- Gardez toujours sur vous votre carte biométrique et un justificatif de paiement de votre assurance maladie.
- Évitez de payer pour rien, surtout quand il s'agit des affaires dont vous pouvez vous occuper vous-mêmes avec de l'aide des organisations à but non lucratif.
- Ne faites de procuration qu'aux personnes à qui vous faites confiance.
- N'ayez pas peur de faire vos démarches vous-mêmes !
- Renseignez-vous sur le site **www.mvcr.cz/cizinci**.